

Direction Technique de l'Arbitrage



*Document synthétique
sur les modifications
des Lois du Jeu futsal 2020*

Loi 3 – Nombre de joueurs

Remplaçants :

- ❖ **Cinq** remplaçants au maximum par équipe sont autorisés à s'échauffer en même temps



Compte tenu du contexte sanitaire, **pas de transmission de la chasuble de main à main** jusqu'à nouvel ordre (décision FIFA-juin 2020). La chasuble devra être déposée sur le banc des remplaçants.

Loi 5 - Arbitres

- ⚙️ *L'arbitre a autorité pour infliger un carton jaune ou rouge à l'encontre des officiels d'équipe qui n'ont pas un comportement responsable*
 - **Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui se verra infliger la sanction**

Loi 7 – Durée du match

- ⚙️ *La période prend fin lorsque le signal sonore commence à retentir, même si les arbitres ne donnent pas de coup de sifflet.*

Plus de plein effet du ballon.

Sauf pénalty ou 6^{ème} faute = devront être exécutés si faute commise avant le signal sonore

Loi 8 - Coup d'envoi

L'équipe qui remporte le toss (pile ou face) choisit soit le but en direction duquel elle attaquera durant la première période, soit d'effectuer le coup d'envoi

- *Tous les joueurs, à l'exception du joueur donnant le coup d'envoi, doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain.*
- *Le ballon est en jeu lorsqu'il a été botté et a clairement bougé (en avant, en arrière ou latéralement)*

Un but peut être marqué directement sur le coup d'envoi

Loi 12 – Les mains - Modification de la loi, pourquoi ?

Quelques grands principes :

- Pas de but accordé si faute de main même accidentelle
- Pas de sanction en général si main suite à rebond sur autre joueur
- Faute de main sanctionnée si augmentation de la surface corporelle (position non naturelle)



Loi 12 – Empêcher de marquer un but – annihiler une occasion de but manifeste

 *Importance du placement du gardien de but dans la surface de réparation pour déterminer s'il s'agit ou non d'un anéantissement*

Loi 12 – Bloc

Bloquer un adversaire Le fait de bloquer un adversaire peut être une tactique légitime du futsal, **à condition que le joueur effectuant le blocage soit immobile au moment du contact**, qu'il ne provoque pas intentionnellement le contact en se déplaçant ou en mettant son corps en travers du chemin de son adversaire, et que ce dernier ait la possibilité d'échapper au blocage. **Qu'il soit en possession du ballon ou non, un adversaire peut être bloqué.**



Loi 15 – Rentrée de touche



Au moment de la rentrée de touche :

- le ballon doit être immobile et
- positionné **sur** la ligne de touche à l'endroit où il a quitté le terrain,
- ou au point le plus proche de l'endroit au-dessus duquel il a touché le plafond
- Pieds sur ou en dehors du terrain

Loi 16 – Sortie de but

-  ***Le ballon est en jeu lorsqu'il a été lancé ou dégagé et a clairement bougé. Plus d'obligation de sortir de la SDR.***
-  ***Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.***